



Numéro de l'acte	2015-105-CCASEM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.9

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2015

QUESTION N°2015-105

AFFAIRES SCOLAIRES : Rentrée scolaire 2015-2016 : modificatif d'organisation de la semaine scolaire pour le groupe scolaire Albert Camus - Tarif NAP.

RAPPORTEUR : Madame Laurence LOTTERIE

Considérant les décrets n°2013-77 du 24 janvier 2013 et n° 2014-457 du 7 mai 2014 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Considérant la délibération n°2013-52 du 26 mars 2013, par laquelle le Conseil Municipal a choisi de solliciter le report de l'application de cette réforme à septembre 2014,

Considérant la délibération du Conseil Municipal n°2013-179 du 27 novembre 2013, et la validation par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), de la proposition de l'organisation de la semaine scolaire,

Considérant la délibération du Conseil Municipal n°2014-154 du 8 juillet 2014, apportant des modifications au projet proposé et fixant un tarif pour la participation aux TAP,

Considérant l'avis favorable, en date du 27 mars dernier, du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) quant à la demande de modification d'organisation de la semaine scolaire pour le **groupe scolaire Albert Camus** prévoyant le regroupement des activités périscolaires sur une après-midi, selon le tableau ci-dessous,

Cycles 1,2 et 3

	Enseignement			Pause			Enseignement			NAP		
Lundi	8H30	12H00	3H30	12H00	13H30	1H30	13H30	15H40	2H10			
Mardi	8H30	12H00	3H30	12H00	13H30	1H30	13H30	15H40	2H10			
Mercredi	8H30	12H00	3H30									
Jeudi	8H30	12H00	3H30	12H00	13H30	1H30				13H30	15H00	1H30
Vendredi	8H30	12H00	3H30	12H00	13H30	1H30	13H30	15H40	2H10			

Aucun changement n'interviendra dans les autres groupes scolaires pour la rentrée 2015-2016.

» **Tarif NAP**

La tarification des N.A.P. reste inchangée pour la rentrée 2015-2016 soit 7 € pour une période (une période correspondant en moyenne aux 7 semaines d'enseignement entre les vacances) ou 30 € pour une inscription à l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à la majorité (six oppositions), décide :

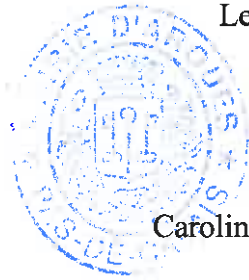
- D'approuver la proposition concernant les nouveaux horaires du groupe scolaire Albert Camus applicables dès la rentrée 2015-2016.
- De ne pas augmenter la tarification des N.A.P.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 09 juillet 2015

Le Maire,



Caroline SAUDEMONT

(Handwritten signature in blue ink)